

LA NATION

QUOTIDIEN D'INFORMATION EN LIGNE FONDÉ LE 21 FEVRIER 2005

Des guadeloupéens caribéens pensent la Guadeloupe et le Monde

NEUVIÈME ANNÉE N°1004 DU 25 MARS 2014

1801/2014 : 213^e ANNÉE DE LA NATION GUADELOUPE

BONNE SEMAINE

LA PENSEE DE LA SEMAINE

«Si c'est la raison qui fait l'homme, c'est le sentiment qui le conduit»

JEAN JACQUES ROUSSEAU

Le 54^e numéro de l'année 2014

2014

ANNÉE DES CHÔMEURS

ET DE LA FAMILLE GUADELOUPÉENNE

LA DÉCLARATION DE LA CPGN
APRÈS LE PREMIER TOUR
DES ÉLECTIONS MUNICIPALES

AVEC UNE AUGMENTATION
DES PRIX DE 0,8 %
EN FÉVRIER
LA DÉFLATION
MENACE TOUJOURS

LES TITRES

AFFAIRES NATIONALES ET À LA UNE page 3

AFFAIRES MONDIALES page 7

MARCHÉS FINANCIERS MONDIAUX page 13

DROIT, MANAGEMENT, PATRIMOINE page 16

TABLEAU DE BORD GUADELOUPE page 18

L'AGENDA page 19

Nombre de pages :21

LA NATION

PUBLICATION DU GROUPE MÉDIA CARAÏBE :

22 BIS RUE ALEXANDRE ISAAC POINTE À PITRE GUADELOUPE

ADMINISTRATION :

Géré par l'association Média Caraïbe.

PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION : **DAVILA JACQUES**

COORDONNATEUR ADMINISTRATIF: **JEAN PAUL ELUTHER**

Abonnement : 0690 40 42 55 ;

Publicité : Régie Caraïbe de publicité 0690 40 42 55 ;

Agence de presse : Média info

RÉDACTION

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION ET RÉDACTEUR EN CHEF : **ELUTHER JEAN PAUL**

COMITÉ DE RÉDACTION : **José Ayassamy ; Romuald Myriam ; Jacques Davila;**

Wesley Aminata.

SUIVEZ NOUS SUR LE WEB : <http://guadeloupeconvention.typepad.com/lanation/>

AFFAIRES NATIONALES

POLITIQUE,

DÉCLARATION POLITIQUE DE LA CONVENTION POUR UNE GUADELOUPE NOUVELLE

Le premier tour des élections municipales est terminé .Les réactions politiques sont rares en Guadeloupe les partis conservateurs étant généralement modestes .

Le bureau politique de la CONVENTION POUR UNE GUADELOUPE NOUVELLE s'est réuni pour discuter du résultat des élections municipales . Comme suite à ce débat elle déclare :

Elle constate qu'en règle générale n'ont participé à ces élections que des partisans de l'ordre colonial départemental et quelles soient socialistes ou libérales important peu car ces forces militent pour le maintien de cet ordre ;

Elle déplore que les forces nationales porteuses d'un nouvel ordre politique et social soient absentes et quand elles sont présentes elles ne parlent pas de leur objectif et notamment de leur volonté de construire un état nation souverain ;

Estime que les équipes municipales élues malgré leurs nombreuses promesses et leur bonne volonté seront incapables de sortir la Guadeloupe de la grave crise qu'elle traverse . Leurs moyens légaux et réglementaires et leurs ressources économiques et financières sont notoirement insuffisantes .

Pour sortir de cette impasse dont se contentent les conservateurs de l'ordre colonial départemental, les forces authentiquement guadeloupéennes doivent impérativement se rassembler , s'organiser et consituer une grande

formation politique, sociale et culturelle pour conquérir le pouvoir détenu solidement par la France afin de construire la GUADELOUPE .

ÉCONOMIE, SOCIAL, SCIENCES , TECHNOLOGIE

LES PRIX AUGMENTENT DE 0 8 % EN FÉVRIER

Selon l'INSEE ,au cours du mois de février 2014, l'indice des prix à la consommation des ménages en Guadeloupe est en hausse de 0,8 %. Hormis l'énergie, tous les postes participent à cette évolution. Le glissement annuel (février 2014 par rapport à février 2013) est de + 0,5 %.Les prix de l'alimentation sont quasi stables (+ 0,1 %) ; cependant sur un an ils augmentent de 0,7 %. Les prix des produits frais fléchissent ce mois-ci (- 1,4 %) ; sur un an la baisse s'accroît (- 6 %). Hors produits frais, les prix de l'alimentation continuent leur progression (+ 0,5 %).Avec le récent décret, l'indice des prix du tabac augmente (+ 3,1 % sur un mois et + 4,9 % sur un an).Les prix des produits manufacturés renchérissent (+ 1,7 % ; + 0,7 % sur un an). Les sorties de soldes sont à l'origine de l'accroissement des prix de l'habillement et chaussures (+ 7,1 %) et des « autres produits manufacturés » (+ 0,9 %). Les prix des produits de santé diminuent de 0,9 %.En février, les prix de l'énergie reculent de 0,6 % sous l'effet de l'application des nouveaux tarifs pétroliers au 15 février (- ,7 %). Les prix du supercarburant et du gazole sont en baisse ; à l'inverse, celui de la bouteille de gaz augmente légèrement.L'indice des prix des services augmente à nouveau ce mois-ci (+ 0,7 % ; + 1,1 % sur un an). Les prix des « transports et communications » renchérissent (+ 2,5 %) toujours sous l'influence des tarifs aériens (+ 5,3 %). Ceux des « autres services » s'accroissent de 0,4 %. Les postes « loyers et services rattachés » ainsi que les « services de santé » demeurent stables. **La courbe de l'évolution des prix indique toujours la menace de la déflation.**

YVAN EDOUARD EST MORT

Yvan Edouard, le fondateur des Cafés Edouard, n'est plus . Il est décédé, dans la nuit de dimanche à lundi, à l'âge de 98 ans des suites d'une longue maladie. Yvan Edouard, fondateur des Cafés du

même nom, s'était lancé dans la torréfaction de café en 1955 avec son épouse.

La rédaction présente ses sincères condoléances à sa famille .

L'UGTG DEMANDE LA RELAXE DE CHARLY LENDO

Charly Lendo, Secrétaire adjoint de l'UGTG, doit être relaxé . Telle est le message que la CIRC et de nombreuses organisations syndicales et de syndicalistes français (mais pas seulement) ont adressé ces derniers mois et semaines au gouvernement français, et particulièrement à Christiane Taubira, ministre de la justice. "Dans la nuit du 20 au 21 février 2009, pendant la mobilisation du LKP de février à mars, un jeune motocycliste s'est tué à 2 heures du matin, en conduisant sans casque une moto à une vitesse non déterminée mais inimaginable puisque que le compte-tours était bloqué à 18 500 tours. Après l'accident, aucune enquête n'avait été diligentée car la Guadeloupe comme dans l'hexagone, une jurisprudence constante en la matière est bien établie : La vitesse excessive et l'absence de casque constituent les causes déterminantes du décès. Mais en Guadeloupe, un an après l'accident, quand la moto a été détruite, quand les constatations élémentaires ne pouvaient plus être effectuées, le procureur général a décidé d'ouvrir une enquête à l'encontre de Charly Lendo et de 17 militants de l'UGTG, mis en examen pour avoir causé indirectement la mort d'un jeune en raison de barrages élevés lors des 43 jours de grève. Certes, seul Charly Lendo est poursuivi en correctionnelle mais pendant deux ans, le pouvoir a tenté de terroriser les 17 militants qui avaient participé à la grève près des barrages. Certes, les 17 militants de l'UGTG ont bénéficié d'un non-lieu, mais pendant deux ans la justice a voulu les décourager de se battre pour leurs droits et avantages salariaux reconnus par l'accord Bino, en les convoquant les uns après les autres chez un juge d'instruction. Pourquoi Charly Lendo, dirigeant de l'UGTG, n'a-t-il pas bénéficié lui aussi d'un non-lieu ? On ne peut pas isoler ce procès de la série de procès intentés contre les syndicalistes de Guadeloupe. Plus de cent d'entre eux ont en effet été convoqués devant les tribunaux en moins de deux ans, alors qu'ils ne faisaient qu'agir conformément à leur mandat. Ce dont il s'agit : tenter de terrifier, de faire taire les actions revendicatives en criminalisant l'activité syndicale et cela, au mépris des conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT) dont la France est

pourtant signataire. Cette affaire est emblématique de la situation en Guadeloupe, mais elle doit être reliée aux provocations de tous ordres qui se développent également dans l'hexagone contre des syndicalistes, de la pratique des prélèvements ADN étant un des instruments utilisés pour mettre au pas ceux qui résistent à la destruction des droits sociaux et qui, par exemple, refusent le "pacte de responsabilité" du gouvernement et du patronat. (...)

SANTÉ

LE MAL DE DOS DANS LE MONDE

Selon deux études publiées mardi, les douleurs lombaires concernent 10% de la population mondiale et représentent un tiers des invalidités provoquées par le travail. Les douleurs de dos sont la principale cause d'incapacité dans le monde: elles sont à l'origine d'un tiers des invalidités provoquées par le travail, révèlent deux études publiées mardi dans les Annales des maladies rhumatismales, dépendant du groupe du British Medical Journal. Les auteurs de ces deux études, des chercheurs américains et australiens, ont déterminé que près d'un dixième de la population mondiale, incluant les enfants, souffrait de lombalgies, c'est-à-dire de douleurs dans le bas du dos. Et souligné que les problèmes augmentent avec l'âge. La lombalgie occupe même le premier rang des pathologies en termes d'années de vies vécues avec une incapacité. Pour parvenir à ces résultats, ils se sont appuyés sur les statistiques de 187 pays. Les plus touchés se situent en Europe occidentale, en Afrique du Nord et au Moyen-Orient, alors que les taux les plus bas sont observés en Amérique Latine et dans les Caraïbes. Le phénomène devrait en outre aboutir à une forte augmentation des personnes souffrant de douleurs lombaires dans les pays à bas et moyens revenus, au cours des prochaines décennies. Dans une seconde étude, réalisée à partir des mêmes statistiques, les chercheurs relèvent que les lombalgies sont également à l'origine d'un tiers des invalidités provoquées par le travail. Les agriculteurs et les personnes âgées de 35 à 65 ans sont plus exposés, dans la mesure où ils sont amenés à porter de lourdes charges, travaillent dans des positions délicates ou sont soumis à des vibrations. Ils ont ainsi quatre fois plus de risques de souffrir de douleurs lombaires que les personnes travaillant dans d'autres secteurs professionnels.

RUBRIQUE PRÉPARÉE PAR LA RÉDACTION

AFFAIRES MONDIALES

SOCIÉTÉ ET ÉCONOMIE MONDIALES

25 MARS : JOURNÉE INTERNATIONALE DE COMMÉMORATION DES VICTIMES DE L'ESCLAVAGE ET DE LA TRAITE TRANSATLANTIQUE DES ESCLAVES

Pendant plus de 400 ans, plus de 15 millions d'hommes, de femmes et d'enfants ont été victimes de la dramatique traite transatlantique des esclaves, l'un des chapitres les plus sombres de l'histoire humaine. Célébrée le 25 mars de chaque année, la Journée internationale de commémoration des victimes de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves est l'occasion de rendre hommage à ceux qui ont souffert et sont morts aux mains du système cruel de l'esclavage. Cette journée internationale a également pour but de sensibiliser le public aux dangers actuels du racisme et des préjugés. Afin d'honorer la mémoire des victimes, un mémorial permanent sera érigé au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York. La structure gagnante, L'Arche du Retour de Rodney Leon, architecte américain d'origine haïtienne, a été sélectionnée à l'issue d'un concours international et dévoilée en septembre 2013.

Le thème de cette année rend hommage à la lutte contre l'esclavage à travers le monde. Haïti a été la première nation à devenir indépendante suite à la révolte des esclaves, menée par Toussaint Louverture et ses compagnons . L'année 2014 marque les 210 ans de la République d'Haïti, établie le 1 janvier 1804. 2014 célèbre également le 20ème anniversaire du projet « La Route de l'Esclave » de l'UNESCO lancé en 1994 à Ouidah, au Bénin, et ayant pour objectif de briser le silence entourant la traite négrière et l'esclavage. Le projet a développé de nombreux outils multimédia et éducatifs, destinés aux professeurs, aux élèves et à un large public. En 2014, outre la célébration annuelle officielle de la journée internationale durant la semaine du 25 mars, une série d'activités commémoratives à travers le monde sont prévues tout au long de l'année. Elles incluent des cérémonies solennelles, un festival de cinéma, des événements culturels, des débats et des expositions. Ce programme est sujet à des mises à jour.

LA CONVENTION POUR UNE GUADELOUPE NOUVELLE se joint à toutes celles et à tous ceux qui commémorent dans la dignité la mémoire des victimes tout en rappelant les victimes de la traite arabe organisée à l'est de l'Afrique . Elle demande à tous les guadeloupéens de penser à nos ancêtres et notamment à ceux qui les armes à la main en 1801 ont pris les armes pour la liberté .

LA FIN DU G8 APPELLE LA CRÉATION D'UNE NOUVELLE GOUVERNANCE MONDIALE

Les pays du G7 à savoir les pays occidentaux (USA, FRANCE, ALLEMAGNE, CANADA, ITALIE, JAPON, ANGLETERRE) ont décidé aujourd'hui de se réunir pour un sommet en juin à Bruxelles afin de remplacer celui du G8 à Sotchi, qu'ils ont annulé après le rattachement de la Crimée à la Russie, a annoncé le président du Conseil européen Herman Van Rompuy. Les dirigeants du G7 ont pris cette décision au cours d'une réunion à La Haye, aux Pays-Bas, organisée à l'initiative du président américain Barack Obama pour protester contre l'intervention russe en Crimée. "Le G8 représente un certain système de valeur et c'est la raison pour laquelle la Russie ne peut pas y participer", a dit une source diplomatique française.

Plus tôt, le ministre russe des Affaires étrangères Sergueï Lavrov avait déclaré que la Russie ne voyait aucun problème à l'idée d'une annulation du sommet du G8. "Si nos partenaires occidentaux pensent que le format est parvenu au bout de sa logique, nous ne nous accrocherons pas à ce format. Pour nous, ce n'est pas une grande tragédie si le G8 ne se réunit pas", a dit Lavrov à La Haye où les dirigeants du G7 se sont réunis sans Vladimir Poutine.

Par ailleurs, les occidentaux continuent de mobiliser leurs banques , leurs agences de notation et leurs médias pour tenter de déstabiliser la RUSSIE .

Les non occidentaux doivent profiter de cette opportunité pour se réunir au sein d'une ou de structures de gouvernance mondiale afin de marginaliser les institutions occidentales qui encadrent plus ou moins totalement notre planète.

AMERIQUE CARAIBES

POUTINE ET KIRCHNER DÉNONCENT LA POLITIQUE OCCIDENTALE

Selon l'agence **RIA NOVOTSI**, le président russe Vladimir Poutine et son homologue argentine Cristina Fernandez de Kirchner ont dénoncé mardi, lors d'un entretien téléphonique, la politique occidentale de deux poids deux mesures concernant la situation autour de l'Ukraine, a annoncé le service de presse du Kremlin. "Evoquant la situation autour de la Crimée et en Ukraine, les interlocuteurs ont estimé que leurs pays ont des positions proches. Les deux pays jugent inacceptable la politique de deux poids, deux mesures de certains pays occidentaux et organisations internationales. Les présidents ont appelé à tenir compte des traditions nationales, historiques et culturelles des peuples", a indiqué l'administration présidentielle. Les deux présidents ont également examiné les perspectives d'intensification des liens économiques et commerciaux entre la Russie et l'Argentine.

RUSSIE

POINT DE VUE : LE BASCULEMENT DE LA CRIMÉE EST IL LE PREMIER D'UNE LONGUE SÉRIE ?

par **Thierry Meyssan** du **RÉSEAU VOLTAIRE**

Au-delà des pleurs emphatiques de l'Occident face à l'adhésion de la Crimée à la Fédération de Russie, le vrai enjeu est de savoir s'il s'agit d'un événement orphelin ou s'il préfigure le basculement de l'Europe orientale vers Moscou. N'ayant plus que l'asservissement à la bureaucratie bruxelloise à offrir, Bruxelles craint que ses actuels clients soient attirés par la liberté et l'argent de Moscou. Les Occidentaux s'époumonent à dénoncer l'« annexion militaire » de la Crimée par la Russie. Selon eux, Moscou, revenant à la « doctrine Brejnev », menace la souveraineté de tous les États qui furent membres non seulement de l'ex-URSS, mais aussi du Pacte de Varsovie, et s'apprête à les envahir comme il le fit en Hongrie en 1956 et en Tchécoslovaquie en 1968. Est-ce bien vrai ? Manifestement, les mêmes Occidentaux ne sont pas convaincus de l'imminence du danger. S'ils assimilent en paroles l'« annexion » de la Crimée par Vladimir Poutine à celle des Sudètes par Adolf Hitler, ils ne pensent pas que l'on se dirige vers une Troisième Guerre

mondiale. Tout au plus ont-ils pris des sanctions théoriques contre quelques dirigeants russes —y compris criméens— en bloquant leurs comptes, au cas où ils voudraient en ouvrir dans des banques occidentales, ou en leur interdisant d'y voyager, si l'envie leur en prenait. Le Pentagone a bien envoyé 22 avions de combats en Pologne et dans les États baltes, mais il n'a pas l'intention de faire plus que cette gesticulation, pour le moment. Que se passe-t-il au juste ? Depuis la chute du Mur de Berlin, le 9 novembre 1989, et le sommet de Malte qui l'a suivie, les 2 et 3 décembre, les États-Unis n'ont cessé de gagner du terrain et, en violation de leurs promesses, de faire basculer un à un tous les États européens —sauf la Russie— dans l'Otan. Le processus a débuté quelques jours plus tard, à Noël 1989, avec le renversement des Ceaușescu en Roumanie et leur remplacement par un autre dignitaire communiste subitement converti au libéralisme, Ion Iliescu. Pour la première fois, la CIA organisait un coup d'État aux yeux de tous, tout en le mettant en scène comme une « révolution » grâce à une nouvelle chaîne de télévision, CNN International. C'était le début d'une longue série. Une vingtaine d'autres cibles allaient suivre, souvent par des moyens tout aussi frauduleux : l'Albanie, l'Allemagne de l'Est, l'Azerbaïdjan, la Bosnie-Herzégovine, la Bulgarie, la Croatie, l'Estonie, la Géorgie, la Hongrie, le Kosovo, la Lettonie, la Lituanie, la Macédoine, la Moldavie, le Monténégro, la Pologne, la Serbie, la Slovaquie, la Slovénie, la Tchéquie et l'Ukraine. Aucun document ne fut signé lors du sommet de Malte, mais le président Bush Sr., conseillé par Condoleezza Rice, prit l'engagement oral qu'aucun membre du Pacte de Varsovie ne serait accepté dans l'Otan. En réalité, l'Allemagne de l'Est y entra de facto, par le simple jeu de son adhésion à l'Allemagne de l'Ouest. La porte étant ainsi ouverte, ce sont aujourd'hui 12 États ex-membres de l'URSS ou du Pacte de Varsovie qui y ont adhéré et les autres qui sont en attente de rejoindre l'Alliance. Cependant, « les meilleures choses ont une fin ». La puissance de l'Otan et de son versant civil, l'Union européenne, vacille. Certes l'Alliance n'a jamais été si nombreuse, mais ses armées sont peu efficaces. Elle excelle sur de petits théâtres d'opération, comme en Afghanistan, mais ne peut plus entrer en guerre contre la Chine, ni contre la Russie, sans la certitude de perdre comme on l'a vu en Syrie cet été. En définitive, les Occidentaux sont stupéfaits de la rapidité et de l'efficacité russes. Durant les jeux Olympiques de Sotchi, Vladimir Poutine n'a stoïquement livré aucun commentaire sur les événements de la place Maidan. Mais il a réagi dès qu'il a eu les mains libres. Chacun

a pu alors constater qu'il abattait des cartes qu'il avait préparées durant son long silence. En quelques heures, des forces pro-russes ont neutralisé les forces pro-Kiev de Crimée tandis qu'une révolution était organisée à Semferopol pour porter au pouvoir une équipe pro-russe. Le nouveau gouvernement a appelé à un référendum d'autodétermination qui a enregistré une immense vague pro-russe, population tatare incluse. Puis, les Forces officielles russes ont fait prisonniers avec leurs matériels les soldats se réclamant encore de Kiev. Tout cela sans tirer un coup de feu, à l'exception d'un sniper ukrainien pro-Otan qui fut arrêté à Semferopol après avoir tué une personne de chaque bord. Il y a vingt ans, les mêmes Criméens auraient certainement voté contre la Russie. Mais aujourd'hui, leur liberté est bien mieux assurée par Moscou que par Kiev, où un tiers du gouvernement revient aux nazis et les deux autres tiers aux représentants des oligarques. En outre, leur économie en faillite a immédiatement été relevée par la Banque de Russie, tandis que, malgré le FMI et les prêts des États-Unis et de l'UE, Kiev est condamné à une longue période de pauvreté. Il n'était pas nécessaire de parler russe pour faire ce choix et, malgré la propagande occidentale, les musulmans Tatars l'ont fait comme les russophones. C'est également le choix de 88 % des militaires ukrainiens stationnés en Crimée, qui se sont ralliés à Moscou avec la ferme intention de faire venir leurs familles et de leur obtenir la nationalité russe. C'est aussi le choix de 82 % des marins ukrainiens qui se trouvaient en mer, trop heureux de pouvoir devenir Russes, ils se sont ralliés à Moscou avec leurs bâtiments sans y être contraints d'aucune manière. La liberté et la prospérité, qui ont été les arguments de vente de l'Occident depuis presque 70 ans, ont changé de camp. Il ne s'agit pas d'affirmer ici que la Russie est parfaite, mais de constater que pour les Criméens et en réalité pour la plupart des Européens, elle est plus attractive que le camp occidental. C'est pourquoi l'indépendance de la Crimée et son adhésion à la Fédération de Russie marquent le retour du balancier. Pour la première fois, un peuple ex-soviétique décide librement de reconnaître l'autorité de Moscou. Ce que craignent les Occidentaux, c'est que cet événement ait un effet comparable à la chute du Mur de Berlin, mais dans l'autre sens. Pourquoi ne verrait-on pas des États membres de l'Otan —comme la Grèce— ou simplement de l'Union européenne —comme Chypre— suivre le même chemin ? Le camp occidental se délitterait alors et sombrerait dans une très forte récession —comme la Russie d'Eltsine. En outre, la question de la survie des États-Unis ne manquerait pas de se

poser. La dissolution de l'URSS aurait dû entraîner celle de son ennemi et néanmoins partenaire, ces deux super-puissances n'existant que l'une face à l'autre. Or, il n'en fut rien. Washington étant débarrassé de son compétiteur se lança à la conquête du monde, globalisa l'économie et installa un Nouvel Ordre. Il fallut deux ans et un mois à l'Union soviétique pour se dissoudre après la chute du Mur de Berlin. Verrons-nous bientôt la dissolution des États-Unis et de l'Union européenne en plusieurs entités, ainsi que l'enseigne Igor Panarin à l'Académie diplomatique de Moscou ? L'effondrement sera d'autant plus rapide que Washington réduira ses subventions à ses alliés et Bruxelles ses fonds structurels. Personne ne doit craindre l'attractivité de la Russie, car c'est une puissance impériale, mais pas impérialiste. Si Moscou a tendance à rabrouer les petits pays qu'il protège, il n'entend pas étendre son hégémonie par la force. Sa stratégie militaire est celle du « déni d'accès » à son territoire. Ses armées sont les premières au monde en termes de défense anti-aérienne et anti-navale. Elles peuvent détruire des flottes de bombardiers et de porte-avions. Mais elles ne sont pas équipées pour partir à la conquête du monde, ni déployées dans quantité de bases extérieures. Il est particulièrement étrange d'entendre les Occidentaux dénoncer l'adhésion de la Crimée à la Fédération de Russie comme contraire au droit international et à la Constitution ukrainienne. N'est-ce pas eux qui démembrèrent l'URSS et le Pacte de Varsovie ? N'est-ce pas eux qui rompirent l'ordre constitutionnel à Kiev ? Le ministre allemand des Affaires étrangères, Frank-Walter Steinmeier, déplore une prétendue volonté russe de « couper l'Europe en deux ». Mais la Russie s'est débarrassée de la dictature bureaucratique soviétique et n'entend pas restaurer le Rideau de fer. Ce sont les États-Unis qui veulent couper l'Europe en deux pour éviter l'hémorragie vers l'Est. La nouvelle dictature bureaucratique n'est plus à Moscou, mais à Bruxelles, elle se nomme Union européenne. D'ores et déjà, Washington tente de fixer ses alliés dans son camp, il développe sa couverture de missiles en Pologne, en Roumanie et en Azerbaïdjan. Il ne fait plus mystère que son « bouclier » n'a jamais été destiné à contrer des missiles iraniens, mais est conçu pour attaquer la Russie. Il tente aussi de pousser ses alliés européens à prendre des sanctions économiques qui paralyseraient le continent et pousseraient les capitaux à fuir.. aux États-Unis. L'ampleur de ces ajustements est telle que le Pentagone examine la possibilité d'interrompre son « pivot vers l'Extrême-Orient », c'est-à-dire le déplacement de ses troupes d'Europe et du Proche-Orient

pour les positionner en vue d'une guerre contre la Chine. Quoi qu'il en soit, toute modification de sa stratégie à long terme désorganisera encore plus ses armées sur le court et le moyen terme. Moscou n'en demandait pas autant, qui observe avec volupté les réactions des populations de l'Est de l'Ukraine et, pourquoi pas, de la Transnistrie.

RUBRIQUE PRÉPARÉE PAR JACQUES DAVILA

MARCHÉS FINANCIERS MONDIAUX

ASIE

L'indice Nikkei de la Bourse de Tokyo a terminé la journée d'aujourd'hui en petite baisse, influencé par le recul de Wall Street lundi mais assez peu affecté par les tensions entre l'Occident et la Russie à cause de la crise ukrainienne. A la fin des échanges, le Nikkei a affiché un petit repli de 0,36% (-52,11 points) à 14.423,19 points. L'indice élargi Topix de tous les titres du premier tableau a à l'inverse gagné 0,06% à 1.163,70 points. A la clôture, le dollar oscillait autour de 102,3 yens et l'euro se situait à près de 141,5 yens, bougeant peu par rapport à leurs cours du tout début de journée. Les investisseurs ont été peu influencés par la décision des sept pays les plus industrialisés (G7) d'annuler le sommet du G8 prévu en juin à Sotchi pour sanctionner la Russie pour son intervention en Crimée.

ÉTATS UNIS

Wall Street a clôturé dans le vert ce mardi, après sa correction de la veille. Le marché s'est appuyé sur des statistiques américaines solides, notamment le moral des ménages qui a rebondi plus fortement que prévu au mois de mars. Charles Plosser, le président de la Fed de Philadelphie, a par ailleurs affirmé sur CNBC que la remontée des taux de la Fed devrait être graduelle, mais a tout de même manifesté une certaine inquiétude concernant les risques potentiels de la sortie de la politique monétaire ultra-accommodante des dernières années. Le Dow Jones a rebondi de 0,56% à 16.368 points, le S&P500 a repris 0,44% à 1.866 points,

le Nasdaq 0,19% à 4.234 points. L'indice américain des prix de l'immobilier, le S&P Case-Shiller, est ressorti globalement assez proche des attentes pour le mois de janvier 2014. Ainsi, l'indicateur relatif aux 20 principales zones métropolitaines a grimpé de 0,8% en comparaison du mois antérieur et après ajustements saisonniers. Il recule comme prévu de 0,1% par rapport au mois précédent, hors ajustements saisonniers. Enfin, hors ajustements et en glissement annuel, il progresse de 13,2%.

EUROPE

Les Bourses européennes ont terminé en hausse mardi, les investisseurs voulant croire en l'imminence de l'annonce par Pékin d'un nouveau plan de soutien à l'économie. Les opérateurs semblent en outre avoir apprécié les propos tenus par le président de la Bundesbank Jens Weidmann qui n'exclut pas d'assouplissement quantitatif, marquant un infléchissement de la traditionnelle position très orthodoxe de la banque centrale allemande. À Paris, le CAC 40 a terminé en hausse de 1,59% (67,78 points) à 4.344,12 points. Le Footsie britannique a pris 1,3% et le Dax allemand a gagné 1,63%, tandis que l'indice EuroStoxx 50 a fini en hausse de 1,43% et le FTSEurofirst 300 de 1,25%. Aux valeurs, les cycliques ont tiré leur épingle du jeu, malgré l'annonce d'une baisse de l'indice Ifo du climat des affaires en mars. Renault a pris 3,62%, Cap Gemini 3,09% et Technip 2,92%. Contre la tendance, Accor a fini dans le rouge, accusant une baisse de 1,09%. Ailleurs en Europe, on retient l'envolée de Kingfisher (+5,97%), les investisseurs saluant l'annonce d'une restitution de cash au cours des années à venir, dont 200 millions de livres dès 2014. En hausse, également, les brasseurs SABMiller et Carlsberg, qui progressent respectivement de 5,04% et 4,67%.

CHANGE

L'euro se maintenait en baisse face au dollar mardi, après des propos de Mario Draghi et des indicateurs américains de bonne tenue, dans un marché qui s'inquiète des retombées d'éventuelles sanctions économiques contre la Russie. Vers 17H00 GMT, l'euro valait 1,3806 dollar contre 1,3839 dollar lundi vers 21H00 GMT. La monnaie unique européenne baissait aussi face à la devise nipponne, à 141,21 yens contre 141,49 yens lundi soir. Le dollar se stabilisait face à la monnaie japonaise, à 102,29 yens contre

102,24 yens lundi. Les investisseurs écoutaient mardi le discours du président de la Banque centrale européenne (BCE) Mario Draghi prononcé à Paris à Sciences-Po qui a réaffirmé être "prêt à prendre des mesures supplémentaires" si l'inflation ne retrouvait pas des niveaux plus élevés, alors que pour certains observateurs, il existe un risque de déflation en zone euro. Vers 17H00 GMT, la livre britannique montait face à l'euro, à 83,57 pence pour un euro, ainsi que face au billet vert, à 1,6517 dollar pour une livre. La monnaie suisse reculait face à l'euro, à 1,2206 franc suisse pour un euro, ainsi que face au dollar, à 0,8842 franc suisse pour un dollar. La devise chinoise a terminé à 6,2009 yuans pour un dollar, contre 6,1943 yuans la veille. L'or a terminé à 1.313,50 dollars l'once au fixing du soir, contre 1.310,75 dollars lundi soir. Vers 12H30 GMT, le métal précieux est tombé à 1.305,02 dollars l'once, son plus bas depuis mi-février.

MATIÈRES PREMIÈRES

Les cours du pétrole ont reculé mardi à New York, pénalisés par des attentes d'une nouvelle hausse des stocks américains de brut malgré des craintes sur l'impact économique et énergétique d'un possible renforcement des sanctions contre la Russie. Le baril de light sweet crude (WTI) pour livraison en mai ont cédé 41 cents, à 99,19 dollars, sur le New York Mercantile Exchange (Nymex). Après une ouverture au-dessus du seuil psychologique des 100 dollars, les cours du brut ont évolué en dents de scie, alternant les hausses brutales et les fortes baisses. A Londres, le baril de Brent de la mer du Nord pour livraison en mai a fini à 106,99 dollars sur l'Intercontinental Exchange (ICE) de Londres, en hausse de 18 cents par rapport à la clôture de lundi. L'évolution décousue du marché reflète la présence de facteurs haussiers et baissiers sur le marché, a commenté Matt Smith, de Schneider Electric.

RUBRIQUE PRÉPARÉE PAR LA RÉDACTION

MANAGEMENT, PATRIMOINE, DROIT

LA SOCIÉTÉ DE PARTICIPATIONS FINANCIÈRES DES PROFESSIONS LIBÉRALES

Il est désormais possible de créer des Sociétés de Participations Financières de Professions Libérales (SPFPL) pluriprofessionnelles. Le Décret n° 2014-354 du 19 mars 2014 pris pour l'application de l'article 31-2 de la loi n° 90-1258 du 31 décembre 1990 est inscrit au journal officiel le 21 mars 2014. Grâce à ce décret, « l'inter-professionnalité capitaliste » entre les professionnels du droit, du chiffre et de la propriété industrielle est possible. On en parle depuis 1966 avec la loi sur les sociétés commerciales. Le sujet est de nouveau abordé en 1990, puis en 2001 avec la loi MURCEF et enfin en 2011 avec la loi du 28 mars 2011 sans que cela n'ait d'effet majeur. Le décret concerne les avocats, les notaires, les huissiers de justice, les commissaires-priseurs judiciaires, les experts-comptables, les commissaires aux comptes ainsi que les conseillers en propriété industrielle. Il permet à l'ensemble de ces professionnels de créer des sociétés financières et d'agir de façon commune tout en exerçant leur profession de façon autonome. Travailler dans de telles sociétés impliquera : la communication et le partage des informations de l'ensemble des professions ainsi liées ; la création au sein de la société d'un socle commun des règles de déontologie s'appliquant à l'ensemble des membres, car chaque profession reste liée aux règles de déontologie propre à son domaine d'action ; la possibilité de mutualiser certains services tels que les services de veille législative et réglementaire, les services informatiques ; un accès simplifié pour les clients à l'ensemble des connaissances et compétences des professionnels exerçant dans une telle structure. Les clients bénéficieront ainsi de conseils plus complets et précis quant à leurs demandes. De plus, face à l'internationalisation de certaines affaires, les SPFPL pluriprofessionnelles sont une solution, pour les professionnels français, ainsi regroupés, de lutter contre la concurrence étrangère. Enfin, ce type de société est une réponse à l'évolution de la clientèle internationale qui est de plus en plus attirée par les structures groupées. Clientèle qui souhaite s'adresser à un interlocuteur unique pour la gestion de l'ensemble de ses besoins comptables et juridiques.

Source : Décret n° 2014-354 du 19 mars 2014 pris pour l'application de l'article 31-2 de la loi n° 90-1258 du 31 décembre 1990

LA NAISSANCE D'UNE GPA À L'ÉTRANGER NE PEUT ÊTRE TRANSCRITE SUR LES REGISTRES DE L'ÉTAT CIVIL FRANÇAIS

L'acte de naissance d'un enfant né à l'étranger d'une gestation pour autrui, processus frauduleux, ne peut être transcrit sur les registres français de l'état civil. Un enfant né en Inde, en juin 2010, a été reconnu par son père de nationalité française et résidant en France, en juillet de cette même année. Le père a demandé la transcription de l'acte de naissance de l'enfant sur les registres français de l'état civil, demande à laquelle le procureur de la République s'est opposé. La cour d'appel de Rennes, a ordonné la transcription de l'acte de naissance sur les registres français. Les juges du fond ont énoncé, d'une part que la régularité de l'acte de naissance n'était pas contestée, ni le fait que les parents l'ayant reconnu étaient bien les siens, de sorte que l'acte était conforme aux dispositions de l'article 47 du code civil. D'autre part, la fraude à la loi invoquée par le ministère public pouvait ouvrir à celui-ci, le cas échéant, l'action en contestation prévue par l'article 336 du code civil, mais ne conduisait pas pour autant à juger que l'acte de naissance était, par lui-même, contraire à l'ordre public. La Cour de cassation, dans l'arrêt du 19 mars 2014, censure l'arrêt rendu par la cour d'appel le 15 janvier 2013, et ce au visa des articles 16-7 et 16-9 du code civil, ensemble l'article 336 du même code. La Haute juridiction judiciaire estime que la cour d'appel a violé les textes susvisés, en ordonnant la transcription. En effet, les juges du fond ont retenu que les éléments réunis par le ministère public établissaient l'existence d'une convention de gestation pour le compte d'autrui entre les parents caractérisant ainsi un processus frauduleux dont la naissance de l'enfant était l'aboutissement. Par conséquent, l'acte de naissance de celui-ci ne pouvait être transcrit sur les registres de l'état civil français.

RUBRIQUE PRÉPARÉE PAR MYRIAM ROMUALD

TABLEAU DE BORD

LE SMIC

Le montant du SMIC horaire brut est fixé, à partir du 1er janvier 2014 à 9,53 euros de l'heure. Avec cette hausse, le salaire minimum passe à 1445,38 euros bruts mensuels pour 35 heures. Avec la prise en compte de l'accord BINO le salaire minimum est différent.

INDICE DE RÉFÉRENCE DES LOYERS

Au quatrième trimestre 2013, l'indice de référence des loyers augmente de 0,69 % sur un an. Au quatrième trimestre 2013, l'indice de référence des loyers atteint 124,83. Sur un an, il augmente de 0,69 %.

INDICE DU COÛT DE LA CONSTRUCTION

Au 3e trimestre 2012, l'indice des loyers commerciaux est à 108,17 points et augmente de 2,72% sur un an.

Au 3e trimestre 2012, l'indice du coût de la construction est à 1648 points et augmente de 1,48% sur un an.

POPULATION

POPULATION 2012: 404 635 habitants

OFFRE

PIB 2012 : **8033** dont 34 % de PIB non marchand (2 732)

IMPORTATIONS 2012: **2686**

RESSOURCES TOTALES : 10 719

DEMANDE

CONSOMMATION 2012: 8 467 (**4895** ménage et **3572** administration)

INVESTISSEMENT 2012 : **1419**

EXPORTATIONS 2012 : **808**

DEMANDE TOTALE : 10 719

PRIX

FÉVRIER 2014 : 0,8 % sur un mois ; 0,5 % sur un an.

EMPLOI , CHÔMAGE

DEMANDEURS D'EMPLOI (A B C) en janvier 2014:68 470 (+4,6% sur un an).

OFFRES D'EMPLOI en janvier 2014 : 216.

EMPLOI MARCHAND au 30 septembre 2012 : 49,8 (dont 8,5 industrie , 7,5 construction, 33,8 service marchand)

EMPLOI NON MARCHAND EN 2010 : 48577 dont 36 282 fonctionnaires (état 15212, collectivités locales 15 729 , santé 5341).

ENTREPRISES CRÉÉS

NOMBRE D'ENTREPRISES CRÉÉES en 2012 : **5 004 (-10,9 %)**

RUBRIQUE PRÉPARÉE PAR L'OBSERVATOIRE ÉCONOMIQUE CARAÏBE

http://guadeloupeconvention.typepad.com/observatoire_economique_c/

AGENDA DU MOIS DE MARS 2014

- Déclaration et paiement de la TVA correspondant aux opérations de février 2014 et, éventuellement, demande de remboursement du crédit de TVA au titre du mois de février 2014.

MARS 01

- Entreprises de 20 salariés et plus : déclaration annuelle d'emploi des travailleurs handicapés, et éventuellement, paiement de la contribution à l'Agefiph.

MARS 05

- Employeurs occupant au moins 50 salariés : déclaration et paiement des charges sociales sur les salaires de février 2014 payés au plus tard le 28 février 2014. • Artisans, commerçants et industriels : paiement par prélèvement mensuel des cotisations d'assurance maladie-maternité, d'assurance vieillesse, d'invalidité-décès, d'allocations familiales, de la CSG et de la CRDS. • Professionnels libéraux : paiement par prélèvement mensuel des cotisations d'assurance maladie-maternité, d'allocations familiales, de la CSG et de la CRDS.

MARS 08

- Employeurs occupant au moins 50 salariés : relevé des contrats

de travail conclus ou résiliés en février 2014 à transmettre à la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES).

MARS12

- Assujettis à la TVA réalisant des opérations intracommunautaires : dépôt auprès des douanes de la déclaration d'échanges de biens et de la déclaration européenne des services pour les opérations intervenues en février 2014.

MARS 15

- Entreprises dont l'effectif est supérieur à 9 et inférieur à 50 salariés, et entreprises de 9 salariés au plus ayant opté pour le paiement mensuel des charges sociales : déclaration et paiement des charges sociales sur les salaires de février 2014.
- Sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ayant clos leur exercice le 30 novembre 2013 : paiement du solde de l'impôt sur les sociétés et de la contribution sociale ainsi que, le cas échéant, de la contribution exceptionnelle.
- Employeurs assujettis à la taxe sur les salaires : paiement de la taxe sur les salaires payés en février 2014 lorsque le total des sommes dues au titre de 2013 excédait 10 000 €.
- Sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés : versement de l'acompte d'IS, de l'acompte de contribution sociale, le cas échéant, du versement anticipé de la contribution exceptionnelle, le cas échéant, et de la contribution sur les dividendes distribués, le cas échéant.
- Employeurs occupant au moins 50 salariés : déclaration et paiement des charges sociales sur les salaires de février 2014 payés dans les 10 premiers jours de mars 2014.

MARS 20

- Artisans, commerçants et industriels : paiement par prélèvement mensuel des cotisations d'assurance maladie-maternité, d'assurance vieillesse, d'invalidité-décès, d'allocations familiales, de la CSG et de la CRDS (sur demande).
- Professionnels libéraux: paiement par prélèvement mensuel des cotisations d'assurance maladie-maternité, d'allocations familiales, de la CSG et de la CRDS (sur demande).

MARS 25

- Employeurs occupant au moins 50 salariés : déclaration et paiement des charges sociales sur les salaires de février 2014 payés entre le 11 et le 20 mars 2014.

MARS 31

- Entreprises assujetties à la participation-construction : versement de la participation de 0,45 % des salaires 2012.
- Sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ayant clos leur exercice le 30 septembre 2013 : télétransmission de la déclaration annuelle des résultats et des documents annexes.
- Entreprises de 10 salariés ou plus : date limite d'engagement de certaines dépenses déductibles de la participation à la formation professionnelle continue.
- Établissements créés ou repris en 2013 : déclaration provisoire n° 1447-C relative à la cotisation foncière des entreprises (CFE) à transmettre au service des impôts.

LA NATION À VOTRE SERVICE